



## EXTRAIT DE PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU JEUDI 26 JUIN 2025

Affaire n° 12-20250626

**Attribution du marché réalisation de chemins  
d'exploitation – relance du lot 3 suite à déclaration sans  
suite (3ème procédure)**

### NOTA /

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée dans le hall d'accueil de la mairie et mise en ligne sur le site internet de la Commune, le :

30 juin 2025

*Ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 - Nouvelles règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes des collectivités – Article L.2121-25*

### Date de convocation

le 20 juin 2025

### Nombre de membres

- en exercice : 49
- présents : 32
- représentés : 14
- absents : 3

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi vingt-six juin à seize heures quarante-cinq minutes, les membres du Conseil municipal de la commune du Tampon se sont réunis à l'Hôtel de Ville dans la salle des délibérations, sous la présidence de Monsieur Patrice Thien-Ah-Koon, Maire

### Étaient présents :

Patrice Thien-Ah-Koon, Charles Emile Gonthier, Augustine Romano, Bernard Picardo, Gilberte Lauret-Payet, Marie Hélène Genna-Payet, Marcelin Thélis, Mansour Zarif, Sylvie Leichnig, Jean-Pierre Thérincourt, Maurice Hoarau, Sylvie Jean-Baptiste, Marie-Claire Boyer, Jack Gence, Henri Fontaine, Mimose Dijoux-Rivière, Albert Gastrin, Serge Técher, Martine Corré, Véronique Fontaine, Jean Philippe Smith, Evelyne Robert, Noëline Domitile, Nadège Domitile-Schneeberger, Gilles Fontaine, Josian Soubaya Soundrom, Jean-Yves Félix, Nathalie Bassire, Gilles Henriot, Monique Bénard, Anissa Locate, Antoine Lebian

### Étaient représentés :

Jacquet Hoarau par Patrice Thien-Ah-Koon, Laurence Mondon par Augustine Romano, Jean Richard Lebon par Marcelin Thélis, Marie-Lise Blas par Marie-Claire Boyer, Liliane Abmon par Marie Hélène Genna-Payet, Dominique Gonthier par Maurice Hoarau, Daniel Maunier par Albert Gastrin, Denise Boutet-Tsang-Chun-Szé par Mimose Dijoux-Rivière, Catherine Turpin par Gilberte Lauret-Payet, Jean-Pierre Georger par Mansour Zarif, Francemay Payet-Turpin par Charles Emile Gonthier, Régine Blard par Noëline Domitile, Doris Técher par Sylvie Leichnig, Nathalie Fontaine par Monique Bénard

### Étaient absents :

Serge Sautron, Eric Ah-Hot, Allan Amony

Les membres présents formant la majorité de ceux en exercice, le Président ouvre la séance. Conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, l'Assemblée procède à la nomination du secrétaire de séance. A l'unanimité, Madame Augustine Romano est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

**Affaire n° 12-20250626 Attribution du marché réalisation de chemins d'exploitation – relance du lot 3 suite à déclaration sans suite (3ème procédure)**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Vu** l'avis de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 28 mai 2025,

**Vu** le rapport n° 12-20250626 présenté au Conseil Municipal du 26 juin 2025,

**Considérant** que la commune s'est engagée dans la modernisation des chemins d'exploitations en faveur des agriculteurs du territoire,

**Considérant** que certaines modernisations ont déjà été réalisées (chemin Pétréas, chemin des Lanternes) et ont été subventionnées au titre du FEADER,

**Considérant** que la réalisation des travaux des chemins Pins, Platanes et 50 sont finalisés,

**Considérant** la modernisation du chemin 50 a pour objet les aménagements suivants :

- créer une voie chaussée béton sur environ 2,7 km de largeur 3.50 m accessible aux engins agricoles,
- aménager ponctuellement des aires de croisements (élargissement de chaussée),
- créer un réseau d'eau potable / défense incendie,
- protéger les habitations des écoulements d'eaux pluviales par la création de fossés,
- créer des ouvrages hydrauliques pour le franchissement de ravine en toute sécurité,

**Considérant** qu'un appel d'offres ouvert a été lancé le 22 janvier 2025,

**Considérant** que la consultation a fait l'objet d'une publication au Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics, au Journal Officiel de l'Union Européenne et localement au Quotidien, eu égard au montant de l'opération,

**Considérant** qu'à la date limite de remise des offres, le 24 février 2025, 6 plis ont été reçus :

- SAS GRANDS TRAVAUX DE L'OCEAN INDIEN (G.T.O.I)
- NAOTERA BTPT
- SARL BETCR
- SARL LTH
- SARL LAMOLY
- GROUPEMENT STROI/MAGICSOL,

**Considérant** que la commission d'Appel d'Offres réunie le 28 mai 2025 a émis un avis favorable à l'attribution du marché à la société BETCR,

**Considérant** qu'il résulte en effet de l'article L.1414-2 du Code général des collectivités territoriales que les marchés passés selon une procédure formalisée, mais dont le montant estimé est inférieur au seuil européen, ne sont pas attribués par la Commission d'Appel d'Offres mais par l'assemblée délibérante,

**Considérant** que le Conseil municipal est dès lors invité à procéder à l'attribution suivante :

Désignation	Attributaire	Montant estimatif
Réalisation de chemins d'exploitation – relance du lot n° 3 suite à déclaration sans suite (3 <sup>ème</sup> procédure)	BETCR M. Cyrille RAMSAMY, gérant Siège social : 43, Lotissement Hermitage Longuet – La Saline – 97422 Saint-Paul	2 817 695,63€ TTC

**Considérant** que les travaux seront subventionnés au titre du FEADER,

**Considérant** que la dépense correspondante sera imputée au chapitre 23, compte 2315,

**Le Conseil municipal,**  
**réuni le jeudi 26 juin 2025 à l'Hôtel de Ville, le quorum étant atteint,**

**Entendu** l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir débattu et délibéré

### **Décide à l'unanimité**

**Article 1** D'attribuer le marché au candidat BETCR,

**Article 2** En vertu des articles L.2122-21 et L2122-18 du Code général des collectivités territoriales, le Maire ou un adjoint délégué par lui est habilité à signer tous les actes et pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Pour extrait conforme,**

**La secrétaire de séance,  
Augustine Romano, 4e adjointe**

**Par délégation de fonction,  
Jacquet Hoarau, 1er adjoint**